

PAYS RHÉNAN Réunion du conseil communautaire

Trente points en trois heures

Lundi 20 juin, les élus du conseil de la communauté de communes du Pays Rhénan se sont réunis au Pôle culturel de Drusenheim, sous la présidence de Louis Becker.

UNE TRENTAINE DE POINTS ont été abordés et il a fallu plus de trois heures pour aboutir à la levée de séance. Le président avait averti : « Ce sont des points importants et nombreux, mais tous ont été travaillés en commission avec des débats fructueux. » Ce qui ne devait pas empêcher l'assemblée d'intervenir.

Du périscolaire à Roppenheim à celui de Gamsheim en passant par la zone de loisirs à Roeschwoog ou la piscine à Drusenheim avec le choix du maître d'œuvre (lire en page 33 de ce cahier), bien des communes ont directement été impactées par les décisions du conseil communautaire.

Modification des statuts

Les évolutions législatives récentes amènent à faire évoluer les statuts. Le conseil décide ainsi de prendre, avec effet du 1^{er} janvier 2017, des compétences en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Elles vont de l'entretien d'un cours d'eau à l'animation dans le domaine de la protection de la ressource en eau en passant, entre autres, par la

défense contre les inondations et concernent, le Landgraben, la Moder, la Sauer et la Zorn. Sur demande expresse, la prise de la compétence biotope de la basse Moder avec sa spécificité sera étudiée.

Dans le cadre de la réflexion sur le futur siège de la communauté de communes, le conseil a décidé également, avec effet au 1^{er} janvier 2017, de prendre la compétence optionnelle de création et de gestion de « maison de services au public ». Celle-ci, pourra délivrer aux usagers une information et un accompagnement de premier niveau sur les services offerts (Pôle emploi, Sécurité sociale, etc.).

Aides aux périscolaires de Gamsheim et Roppenheim

Dans le cadre de la solidarité intercommunale, le conseil a attribué une subvention de 39 250 € à la commune de Roppenheim pour des travaux d'aménagement d'un service périscolaire avec 25 places d'accueil et une subvention de 390 000 € à la commune de Gamsheim pour des travaux de relocalisation de l'accueil périscolaire avec 60 nouvelles places créées.

Convention avec la FDMJC

Une convention avec la Fédération des maisons des jeunes (FDMJC), en vue du recrutement d'un animateur pour



Le nouveau logo de l'intercommunalité « moderne et créatif ».

PHOTO DNA

des actions estivales dans les communes autour de Drusenheim et Gamsheim, a été approuvée. Cet animateur proposera ensuite, pendant deux ans, des actions sur la totalité du territoire.

Affaires immobilières

L'acquisition d'une parcelle de 11 a 90 rue de l'Étang à Roeschwoog, contiguë à l'annexe, propriété de la communauté de communes a été décidée. En application du code de l'environnement, le conseil contribuera aux frais d'acquisition de la maison du garde-barrière entre Drusenheim et Herrlisheim, en raison des risques générés par la société Rhône Gaz, située à proximité. Alors que l'unanimité s'est faite sur tous les autres points, ces deux affaires ont entraîné des abstentions

et un vote contre pour la première.

Habitations légères de loisirs au camping Staedly

Une étude menée sur la zone de loisirs du Staedly à Roeschwoog a mis en évidence un réel potentiel, tout en reconnaissant des points négatifs. Les pistes de développement sont l'augmentation du nombre d'emplacements, l'élévation en gamme vers les quatre étoiles, le recentrage de l'offre à destination des touristes.

En première phase, le conseil a décidé d'acquiescer et d'installer dix habitations légères de loisirs et de procéder à des travaux d'aménagement pour un montant prévisionnel de 400 000 € HT. Cette opération bénéficiera d'une subvention du Département de 140 000 € et de la Région de 90 000 €.

Un nouveau logo et un site Internet

La communauté de communes avait lancé une consultation en vue de la création d'un logo. « Moderne et créatif », il devait traduire le dynamisme et le développement et refléter la géographie du territoire. Il doit être également symbole d'unité, de solidarité et de communauté en même temps que facile à retenir et à s'approprier. La société Grafiti, basée à Strasbourg, a été retenue et a élaboré une méthode qui a débouché sur un logo,

DES AIDES DIRECTES POUR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS

En mars 2014, la communauté de communes du Pays Rhénan (de Roppenheim à Kilstett) a déposé auprès de l'État un dossier de candidature à l'« Opération collective de modernisation ». Celui-ci vient d'aboutir favorablement. Cette démarche permet de soutenir financièrement, en partenariat avec l'État et la Région, les projets de modernisation ou de développement du commerce et de l'artisanat. Ce soutien peut aller jusqu'à 28, 50 %.

Plusieurs critères sont nécessaires : être commerçant ou artisan ; avoir son activité sur le territoire du Pays Rhénan ; avoir un chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros HT ; réaliser entre 8 000 et 75 000 euros HT d'investissements portant sur l'image de l'entreprise, l'accessibilité, la sécurité, la modernisation des locaux ou de l'outil de travail.

L'appel à projet se fait sous forme de dépôt de dossier par l'entreprise auprès de la communauté de communes du Pays Rhénan, dont le siège est à Drusenheim au 32 rue du Général-de-Gaulle, au plus tard pour le 15 novembre 2016.

La Chambre de commerce et celle de Métiers assisteront la collectivité dans l'analyse des dossiers et un comité de pilotage validera le montant de l'aide.

Le dossier de candidature et le règlement peuvent être téléchargés sur www.cc-paysrhenan.fr ou sur demande auprès de la communauté de communes au 03 88 06 74 30.

Le montant total des aides directes aux entreprises pouvant être attribué est de 80 154 €, dont 26 718 € à la charge de la communauté de communes.

puis l'a décliné en charte graphique.

En même temps et pour mieux se faire connaître, la communauté de communes du Pays Rhénan vient de lancer son site Internet (*).

Divers

En application de la convention d'objectifs et de moyens, au titre de l'année 2016, une subvention de 75 000 € a été allouée à l'association Passage 309 à Gamsheim et une autre de 82 000 € à l'office

de tourisme de Soufflenheim.

Enfin, le conseil a décidé de procéder à une opération de déconstruction des ouvrages enterrés sur l'ancien site de la Raffinerie, afin de lever les contraintes restantes pour la commercialisation. Estimée à 2 821 424 € HT, la dépense devrait bénéficier d'importantes subventions de la part des différents partenaires sollicités. ■

► (*) @ www.cc-paysrhenan.fr